



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 octobre 2024

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 21-2024 Equipement et modernisation de réseaux des Services industriels (Budget EMR) - Régularisation crédit octroyé pour l'année 2024 suite à l'introduction du nouveau manuel comptable harmonisé 2 (MCH2)

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 21-2024 du 18 septembre 2024,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. de considérer le crédit de CHF 1'000'000.00 voté dans le préavis N° 23-2023 comme un crédit d'investissement destiné à financer les frais d'équipement et de modernisation des réseaux des Services industriels (Budget EMR) ;
2. de prélever tout ou partie du montant sur les disponibilités de la bourse communale tout en autorisant la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;

- c) par annuités égales sur 60 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président



Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire



Francine MEDANA

Pully, le 30 octobre 2024